

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVIVA VALORISATION PATRIMOINE

ISIN : FR0007032719

OPCVM NOURRICIER DE L'OPCVM MAITRE AVIVA INVESTORS VALORISATION

AVIVA INVESTORS FRANCE - GROUPE AVIVA



Objectifs et politique d'investissement :

▪ Classification de l'OPCVM :

Diversifié

▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCP, qui est un OPCVM nourricier, est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître Aviva Investors Valorisation. Le reste sera investi en liquidités.

Son objectif de gestion est identique à celui du fonds maître, c'est-à-dire « en investissant de manière active sur différentes classes d'actifs (actions, obligations), de réaliser sur la durée de placement recommandée (8ans), une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. ». La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion propres.

Le processus de gestion du FCP maître se fondera sur une analyse macro-économique permettant de définir les grandes thématiques boursières ainsi que les orientations sectorielles et géographiques. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, leur maturité ou leur négociabilité sur les marchés, les perspectives de croissance des sociétés émettrices, la qualité de leur management, de leur communication financière, de leur notation.

▪ Caractéristiques essentielles du FCP maître :

- L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires;

L'exposition du portefeuille aux marchés des actions de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net et de toutes devises pourra représenter de 0% à 70% de l'actif net et sera réalisée à travers la détention de titres émis par des sociétés cotées de grosses ou moyennes capitalisation et relevant de tous secteurs économiques, ou par le biais d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

L'exposition du portefeuille de l'OPCVM maître aux marchés de taux de toutes zones géographiques y compris des pays émergents pourra représenter entre 30 et 100%. Les titres seront libellés en euro et en autres devises dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition sera réalisée à travers la détention de titres de toutes maturités émis par des sociétés relevant de tous secteurs économiques. La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

- La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des titres notamment en limitant le pourcentage de détention pour en fonction de sa notation lors de l'acquisition. La détention de titres du secteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non notés ou de rating inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) peut atteindre 75% maximum de l'actif net. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut

diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

- L'OPCVM pourra également être investi entre 20 et 50% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement à vocation générale.

- L'indicateur de référence de l'OPCVM auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est composé des indices suivants (coupons / dividendes nets réinvestis, cours de clôture) :

o 25% Euro Stoxx[®]: cet indice actions est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellées en euro, présentes dans l'indice Stoxx[®] Europe 600. Il est calculé et publié par Stoxx Limited;

o 25% MSCI World Ex EMU: Cet indice est un indice action constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés hors celle de la zone euro, libellé en euro (cours de clôture - dividendes réinvestis);

o 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR. Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital..

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

▪ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM maître aux marchés actions ou de taux. Ces mêmes instruments pourront être utilisés pour permettre de couvrir l'OPCVM maître des risques actions, taux et devises. Le risque global de l'OPCVM maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM maître aux marchés pourra être porté jusqu'à 170% de son actif net.

- La performance de l'OPCVM nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion propres.

- La durée de placement recommandée est supérieure à 8 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux des actifs détenus par l'OPCVM maître.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque

associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM maître n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs. Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.avivainvestors.fr

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.avivainvestors.fr.

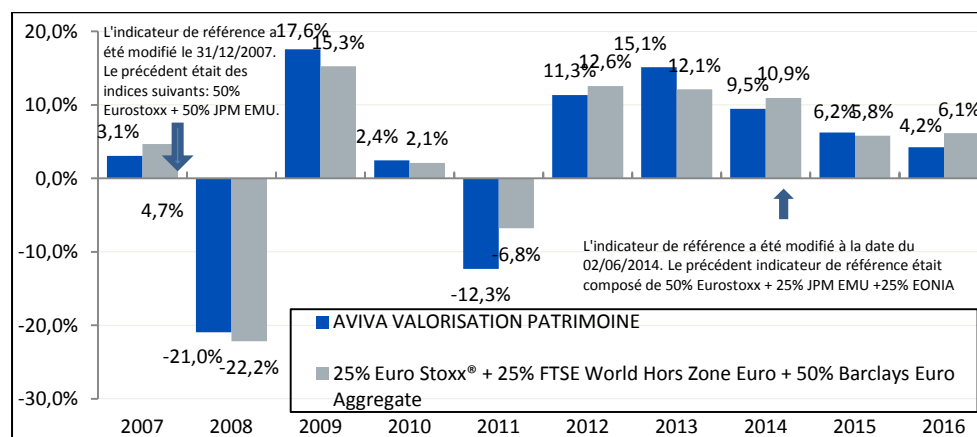
Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2,11%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FCP

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 23 avril 1999.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Aviva Investors France, Europerformance Engine

Le FCP, anciennement Aviva Harmonie, a changé de dénomination le 2 juin 2014. A cette date, la stratégie de gestion du FCP maître ainsi que l'indicateur de référence ont également été modifiés

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information des OPCVM maître et nourricier (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande écrite à l'adresse supra. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2017.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.